

La CGT a signé l'accord de mise en œuvre de l'expérimentation concernant l'exploitation de l'outil Overdrive sur le site de qualification de Strasbourg (SQS)

La direction de FTV porte au plus haut niveau depuis 2018, un projet de transformation et d'industrialisation des régies du réseau régional de France 3 avec le déploiement des régies MOSAR. En parallèle, la direction ambitionne de pouvoir installer dans ces régies un autre outil qui pourrait permettre d'automatiser leur fonctionnement. Jusqu'à quel point ? C'est toute la question.

L'accord GPEC de progrès d'octobre 2019, signé par la CGT, oblige l'employeur, lorsqu'il souhaite déployer de nouveaux outils qui impactent potentiellement les métiers, l'emploi et/ou les conditions de travail, à négocier un accord d'expérimentation.

La malheureuse expérience Rouennaise

La CGT n'avait pas signé en décembre 2019 le précédent accord d'expérimentation basée à Rouen, un accord signé par trois OS représentatives du réseau.

En effet, cet accord ne respectait pas l'accord cadre GPEC de progrès. L'accord prévoyait de dégager du temps de travail pour les techniciens afin « *de contribuer à l'approvisionnement en contenus nouveaux* », un volet GPEC extrêmement flou avec de nouvelles fiches métiers en régie déjà prédéfinies. Il prévoyait également l'animation du COPIL par la Directrice du Réseau elle-même, Mme Mayerfeld. Une position de juge et partie qui ne permettait pas selon nous, une neutralité dans l'animation des débats.

De plus, l'expérimentation à Rouen devait avoir lieu avec la même régie et les mêmes moyens humains que celle utilisée quotidiennement pour l'antenne, avec son lot de stress pour les équipes du fait d'une automation Overdrive en développement, de bugs techniques récurrents et de tous les risques psycho-sociaux que cela induisait. Un projet d'expérimentation d'autant plus mal engagé que l'accident de Lubrizol survenu quelques mois plus tôt avait déjà considérablement épuisé les équipes de Rouen.

Après les avertissements du CSE et de l'instance de proximité de Rouen, il aura fallu attendre l'intervention de l'inspection du travail en plein CSE pour stopper ce cocktail social explosif et une expérimentation plus qu'hasardeuse. La direction a d'ailleurs reconnu son erreur.

Une nouvelle expérimentation à Strasbourg

Deux ans plus tard la direction relance les négociations d'un nouvel accord d'expérimentation autour de l'outil d'automation OVERDRIVE associé à une régie MOSAR qui devrait permettre à des salarié(e)s volontaires de tester des process de fabrication en proposant des évolutions et sans avoir la charge simultanée de l'exploitation quotidienne d'une régie pour les besoins de l'antenne.

Cette expérimentation se fera sur la base des objectifs éditoriaux actuels mais elle pourra également permettre de travailler sur de nouvelles formes éditoriales.

Le nouveau projet d'expérimentation a été revu et corrigé par la direction avec une régie et du personnel dédiés pour évaluer un outil et de nouveaux process de fabrication. Un bilan sera réalisé par un Comité de Pilotage (COPIL) et sera présenté à l'espace métiers de France Télévisions qui renverra, le cas échéant, vers des négociations emplois/métiers/compétences.

Durant la phase de négociation de l'accord, la CGT a obtenu de nombreuses avancées concernant cet accord. Il s'agit désormais :

- d'évaluer la capacité d'adaptation et de réactivité de l'Overdrive à tous les besoins et objectifs éditoriaux actuels, d'évaluer les bascules d'un mode automatique au mode manuel, ses implications.
- de respecter dans le groupe des 46 référents volontaires la représentativité des métiers fortement impactés (tech vidéo , ops , scripte et chef d'édition).
- D'améliorer la prévention des risques avec un Comité de Pilotage composé d'acteurs de la santé au travail, DSQVT côté employeur, CSSCT côté salarié et de représentants syndicaux des syndicats signataires.

C'est donc en toute responsabilité que la CGT a décidé de signer cet accord qui permettra à nos représentants de pouvoir peser sur les débats à l'intérieur du COPIL et de garantir la libre expression de chacun en vue d'aboutir aux conclusions de l'expérimentation.

La CGT reste conforme à ses orientations pour une évolution maîtrisée des métiers et sur le principe de l'expérimentation avec des accords signés en la matière. Il n'est pas question de brader les métiers mais au contraire d'être présent pour peser dans les débats sur des évolutions potentielles et d'alerter le cas échéant sur les risques.

La CGT restera vigilante pour que l'éventuelle évolution des pratiques professionnelles n'impacte pas le niveau de l'emploi et pour préserver la santé et la qualité de vie au travail de tous les salarié-ees.

Paris, le 14 décembre 2022